VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 14 DECEMBRE 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. ~~Vincent SAMPAOLI~~, Benjamin COSTANTINI, ~~Guy HAVELANGE~~, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, ~~Florence HALLEUX~~, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, ~~Christine BODART~~, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et ~~Eddy SARTORI~~, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

1.1. Objet : Conseil du C.P.A.S. – Démission de Monsieur Philippe ROBIJN

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1er et L 1122-30 alinéa 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 19 de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. ;

Vu le mail du 1er décembre 2020 de Monsieur Philippe ROBIJN, d'ANDENNE (VEZIN), rue du Cortil, 440, lequel présente la démission de son mandat de membre du Conseil de l'Action Sociale,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Est acceptée la démission de Monsieur Philippe ROBIJN en qualité de membre du Conseil du C.P.A.S.

Article 2

Notification lui en sera donnée.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise au C.P.A.S.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que dessus.

LE DIRECTEUR GENERAL, LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX C. EERDEKENS

VILLE D'ANDENNE NAMUR